PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

Article 19 du règlement (CE) n°1272/2008, dit CLP concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges

Date de mise à jour : 22 Janvier 2024

Notre analyse

L'étiquette d'un produit chimique classé comme dangereux doit notamment comporter les pictogrammes de danger.

Un pictogramme de danger est une illustration graphique d'un danger particulier. (losange à bord rouge sur fond blanc, symbole noir). Par conséquent, la classification de la substance ou du mélange détermine les pictogrammes de danger devant être affichés sur l'étiquette.

Il existe 9 pictogrammes de dangers définis par l'annexe V du règlement CLP :

Pictogrammes de danger (INRS)

L'annexe I (partie 2 à 5) du règlement CLP définit le ou les pictogrammes de dangers associés à chaque classe de danger (physico-chimique, sanitaire et environnemental).

L'étiquetage d'un produit chimique est une information essentielle car il permet de communiquer sur les dangers du produit. C'est l'information principale de l'utilisateur, non seulement sur les dangers que peuvent présenter les produits chimiques sur l'homme ou son environnement, mais également sur les modalités d'utilisation en sécurité.

Article 19 du règlement (CE) n°1272/2008, dit CLP concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges

Pictogrammes de danger

Documents d’orientation “Guide sur le CLP”, ECHA

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Le répertoire et le mémo des éléments d’étiquetage du règlement CLP, CNRS PRC

Cliquez ici pour accéder à cet outil

L’affiche “Les dangers des produits chimiques”, CNRS PRC

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Savoir lire l'étiquette d'un produit chimique

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Étiquetage des produits chimiques / dangereux : connaître le règlement CLP

Cliquez ici pour accéder à cet outil